



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix huit septembre deux mille vingt quatre, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, BORIE, LAVAUD, VIRAVAUD, ALLARD.**

formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Monsieur Julien BORIE

Monsieur Jean-Claude JOFFRE a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Madame Brigitte JAMMOT a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène VIRAVAUD

Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD.

Monsieur Patrice FILLOUX est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 20 + 9	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

### Objet : Contrat de géolocalisation traceur sur véhicules avec Business Orange Océan

Pour donner suite au vol des véhicules, des traceurs sont installés sur tous les matériels roulants. Un contrat de géolocalisation est proposé par la société orange business Ocean pour 4 ans. Le prix du GéoPack est de 10,10 € HT mensuel par véhicule en 2024. Une trentaine de véhicules seront équipés. Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat de géolocalisation des matériels roulants et d'inscrire les crédits nécessaires chaque année au budget primitif.

### Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le trente septembre deux mille vingt quatre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20240930-2024-92-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.